

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET DU PLAN

DIRECTION GENERALE DES FINANCES

(777) E C R E F
modificatif du Décret N°64/PC/MFAEP-
DGF. du 20 mai 1964.

ANNEE 1964 N° 256/PC/MFAEP-DGF.

LE PRESIDENT DU CONSEIL,
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU :
LE CONTROLEUR FINANCIER,

C. MIDAHAUEN

AMPLIATIONS :

Original	1
PC	15
JORD	1
MFPTAS	1
DP	78
MFAEP	7
CF	1
TRESOR	1
DGF	5
MENC	7
DGE	90
DEE	1
IP	7
PREFECTURES	6
S/PREFECTURES	46
INTERESSES	74

VU l'ordonnance N°8/GPRD/SGG du 11 janvier 1964
portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le décret N°33/PR du 25 janvier 1964 portant
formation et attributions des Membres du Gouvernement ;

VU la loi N°59-2I/ALD du 31 août 1959 portant
statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les
actes qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 59-218 du 15 décembre 1959 portant
modalités communes d'application du statut général de la
Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modi-
fié ;

VU le décret N°63-32/PR/MEFP du 2 février 1963
portant statuts particuliers des Corps appartenant au
Cadre des Personnels de l'Enseignement du Premier Degré ;

VU le décret N° 38/VPR/MFPTAS/MENC/P du 16 avril
1964 portant reclassement dans le Corps National des
Moniteurs ;

VU le décret N°64/PC/MFAEP/DGF. du 20 mai 1964

SUR proposition du Ministre de l'Education
Nationale et de la Culture ;

(777) E C R E F

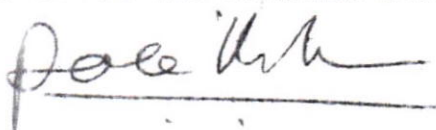
ARTICLE 1er : L'article premier nouveau du Décret N° 64/PC/MFAEP/DGF
du 20 mai 1964 est modifié comme suit :

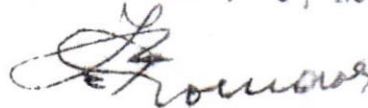
ARTICLE 1er NOUVEAU : Conformément aux dispositions du décret N° 63-32
PR/MEFP du 2 février 1963, sont reclassés dans le Corps National des
Moniteurs en qualité d'Elèves-Moniteurs (indice 120) pour compter des
dates indiquées en regard de leurs noms au point de vue de l'ancienneté,
et pour compter du 1er janvier 1964 en ce qui concerne la solde, les
Moniteurs auxiliaires dont les noms suivent".

ARTICLE 2 : Est abrogé, en ce qui concerne la date d'effet, les disposi-
tions de l'article 2 du décret N°38/VPR/MFPTAS/MENC/P du 16 avril 1964./-

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
du TRAVAIL et des AFFAIRES SOCIALES,

FAIT à COTONOU, 107 NOVEMBRE 1964





-Justin AHOMADEGUE TOMETIN-

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA CULTURE,

Pr. LE MINISTRE DES FINANCES, DES
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN, ABSEN
LE MINISTRE CHARGE DE L'INTERIM

